



Abandon de famille pendant le mariage

Par **Yazman**, le **21/04/2019** à **10:24**

Bonjour, le 9 mai 2018 une ordonnance de non conciliation a été rendue par le tgi. Le jugement de divorce est prévu en octobre 2019.

Mon ex-épouse a délaissé les enfants pendant le mariage pour travailler jours et nuits et n'a pas contribué (Très peu) aux dépenses de notre famille.

Quelle(s) actions judiciaires dois-je mener ?

Cordialement Yazid Benali

Par **Visiteur**, le **21/04/2019** à **19:34**

Bonjour,

Le travail ne risque pas d'être retenu comme une faute..., la moindre contribution au charge du ménage ou de la famille, davantage...

Votre avocat peut vous guider efficacement.